

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet
dénommé « DEFEAT THE TEMPLES »**

(Applicable à compter du 3 juin 2021)

**Article 1er
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

**Article 2
Participation aux jeux « DEFEAT THE TEMPLES » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « DEFEAT THE TEMPLES » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « DEFEAT THE TEMPLES » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 1 € et se décompose comme suit :

- 0,97 € pour le jeu « DEFEAT THE TEMPLES »
- 0,03 € pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « DEFEAT THE TEMPLES », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix de cette participation étant de 0,03€.

**Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « DEFEAT THE TEMPLES »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,97 €.

**Article 4
Lots du jeu « DEFEAT THE TEMPLES »**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|----------------|-------------|
| 1 lot de | 10 000 € | 10 000 € |
| 2 lots de | 1 000 € | 2 000 € |
| 100 lots de | 500 € | 50 000 € |
| 200 lots de | 50 € | 10 000 € |
| 1 000 lots de | 20 € | 20 000 € |
| 25 000 lots de | 10 € | 250 000 € |
| 40 000 lots de | 5 € | 200 000 € |
| 155 000 lots de | 2 € | 310 000 € |
| 195 600 lots de | 1 € | 195 600 € |
| 416 903 lots formant un total de | | 1 047 600 € |

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 5
Description du jeu « DEFEAT THE TEMPLES »

5.1 L'unité de jeu est représentée à l'écran par une matrice composée de 20 cases réparties en 4 lignes et 5 colonnes.

5.2 Le joueur clique sur le bouton « GO » pour révéler 20 symboles dans la matrice. Le joueur dispose de 3 lancers.

5.3 Le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système procède automatiquement aux lancers restants.

5.4 Si le joueur découvre dans la matrice, au cours d'un lancer, une suite continue de 4 symboles identiques liés entre eux, le joueur remporte le gain associé, tel qu'indiqué dans les règles du jeu et dans le tableau ci-dessous :

| Si le joueur découvre dans la grille : | Le joueur remporte la somme de : |
|--|----------------------------------|
| 4 symboles « gourde » identiques formant une suite continue | 0,25 € |
| 4 symboles « lampe » identiques formant une suite continue | 0,50 € |
| 4 symboles « couteau » identiques formant une suite continue | 1 € |
| 4 symboles « chapeau » identiques formant une suite continue | 2 € |
| 4 symboles « jaguar » identiques formant une suite continue | 5 € |
| 4 symboles « serpent » identiques formant une suite continue | 10 € |
| 4 symboles « homme » identiques formant une suite continue | 1 000 € |

Pour être considérés comme liés entre eux, les 4 symboles identiques doivent être reliés les uns aux autres et former une chaîne où chaque symbole identique est en contact (cases mitoyennes verticalement, horizontalement ou en diagonale) avec au moins un autre symbole identique.

5.5 Si le joueur collecte, au cours de la partie, 3 symboles « rat », tels que représentés sur l'écran de jeu, il remporte la somme de 50 €.

Si le joueur collecte, au cours de la partie, 3 symboles « scorpion », tels que représentés sur l'écran de jeu, il remporte la somme de 500 €.

Si le joueur découvre, au cours de la partie, 3 symboles « temple », tels que représentés sur les écrans de jeu, il remporte la somme de 10 000€.

5.6 Si le joueur découvre dans la matrice, au cours d'un lancer, un symbole « +1 » ou « +2 », il obtient respectivement un ou deux lancer(s) supplémentaire(s). Les étapes mentionnées aux sous-articles 5.2 à 5.5 se répètent.

5.7 Si le joueur découvre un symbole « Bonus », il accède au « Jeu Bonus ».

LA FRANCAISE DES JEUX

Le « Jeu Bonus » est représenté par 20 cases. Le joueur dispose de 4 lancers. Pour chaque lancer, si le joueur découvre une ou plusieurs pièce(s) d'or, il remporte le(s) gain(s) associé(s) et le compteur de lancers du joueur se réinitialise à 4 lancers.

Le « Jeu Bonus » prend fin lorsque le joueur ne dispose plus d'aucun lancer ou lorsque le joueur a découvert 20 pièces d'or.

L'accès au « Jeu Bonus » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire prolongeant l'acte de jeu du joueur avant la révélation du résultat de son unité de jeu. Il s'agit d'une étape de l'unité de jeu dont l'issue est, dans tous les cas, gagnante.

5.8 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

5.9. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 16 février 2021,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI